

Mercredi 13 Février 2019 - n°205

Événements - Notez bien !

Attractivité - Baromètre Villes de France

Initiatives en ligne - Ville Prudente : Le label des villes engagées pour la prévention et la sécurité routières

Numérique - Rendez-vous les 27-28 mars pour le salon Niort Numeric !

Enseignement supérieur - Le projet « Au cœur des territoires » du Cnam pour les villes moyennes

Education - Projet de loi « École de la confiance » : les débats sont ouverts !

Culture - Retrouver l'Atlas régional de la culture

EVÉNEMENTS



Notez bien !

Mercredi 10 avril 2019

- **14h00-17h00** : Colloque dédié aux questions d'offre de soins et de désertification médicale

Siège de la MNT, 4 rue d'Athènes, Paris 9ème

[Inscription](#)

[Programme](#)

Mardi 16 avril 2019

- **14h30 - 17h30** : Groupe de travail Politique de la Ville et Aménagement Urbain
Siège de l'ANRU, 69 bis rue de Vaugirard, Paris 6ème

Mercredi 24 avril 2019

- Déjeuner-débat Enedis et visite de l'espace Grenelle (réseaux électriques de demain, mobilité électrique...),
Espace Grenelle, 127 ter boulevard Grenelle, Paris 15ème
- Groupe de travail Action Cœur de Ville
CGET, 20 avenue de Ségur, Paris 7ème

Jeudi 16 mai 2019

2ème Assises de la dématérialisation de la Gazette des Communes (*Villes de France* partenaire)

Mardi 21 mai 2019

- Déjeuner avec Philippe Wahl, PDG du Groupe La Poste

Mercredi 12 juin 2019

- **17h00** : réunion des Directeurs de cabinet de *Villes de France*
Mairie d'Albi

Jeudi 13 et vendredi 14 juin 2019 - Albi

Jeudi 13 juin matin : Assemblée générale de *Villes de France*

Jeudi 13 juin après-midi et vendredi 14 juin : Congrès de *Villes de France*

[Inscription en ligne](#)

Du mercredi 3 au vendredi 5 juillet 2019

Voyage d'étude à Copenhague " *Ville verte et innovante* "

Mercredi 10 juillet 2019

Conseil d'administration de *Villes de France*, Paris

Mercredi 25 septembre 2019

Conseil d'administration de *Villes de France*, Paris

ATTRACTIVITÉ



Baromètre Villes de France

C'est avec plaisir que nous vous adressons le premier Baromètre des *Villes de France* comme nous en avons pris l'engagement lors du Congrès de Cognac.

Il s'agit là d'une démarche inédite pour notre association d'élus : 1600 Français (400 de territoires ruraux / 400 de villes moyennes / 400 de métropoles / 400 de Paris et de la 1ère couronne) sondés par l'Institut IPSOS à travers 36 questions

portant sur la perception de leur commune, la qualité des services et équipements et sur l'attachement à leur territoire.

Nous vous adressons également le dossier de presse réalisé à l'occasion de la sortie de ce baromètre et qui en tire les principaux enseignements. Il ressort clairement que le clivage territorial n'est plus seulement celui qui sépare Paris des régions. Le nouveau clivage est celui qui sépare les très grandes villes (Lyon, Lille, Nantes...) des villes moyennes et des zones rurales.

Le baromètre sera donc pour l'association *Villes de France* la base d'un dialogue exigeant avec les pouvoirs publics nationaux et l'instrument d'un vrai travail collaboratif avec les autres associations d'élus dans le cadre d'une alliance

des territoires qu'il nous revient de construire chaque jour.

Cette première édition du baromètre des *Villes de France* en appellera d'autres. Nous tenons à remercier la Banque des Territoires qui nous a accompagné et soutenu sur ce projet constructif et prospectif.

Caroline Cayeux, Maire de Beauvais, Présidente de Villes de France

[Télécharger le baromètre Villes de France](#)

[Télécharger le dossier presse](#)

INITIATIVES EN LIGNE

Ville Prudente : Le label des villes engagées pour la prévention et la sécurité routières

En tant qu'élus locaux, vous êtes les premiers acteurs d'un environnement plus sûr pour vos concitoyens. C'est pourquoi, l'association Prévention Routière a créé le label Ville Prudente qui a pour objectif de valoriser les villes qui se montrent exemplaires en matière de sécurité et de prévention routières.

Pour candidater et mettre en avant vos actions dans ce domaine... rien de plus simple ! Il suffit de s'inscrire sur le site

www.villeprudente.fr et de répondre au questionnaire. Il comporte plusieurs thèmes tels que les aménagements mis en œuvre pour sécuriser les déplacements ou encore les actions de formation et de sensibilisation aux risques routiers. Si vous êtes labellisable, une visite de conformité de terrain mené par les bénévoles de l'association Prévention Routière est réalisée sur la commune.

Par ailleurs, les communes qui candidatent au label peuvent bénéficier de fiches pratiques et d'un outil de statistiques inédit afin d'analyser et d'améliorer leur politique de prévention et de sécurité routières sur leur territoire.

Chaque année, les villes lauréates reçoivent le label dans le cadre d'une cérémonie officielle. Un panneau est remis à chaque commune et un kit de communication permet de valoriser l'obtention du label.

Châteauroux fait partie des toutes premières villes labellisées. Gil Avérous, maire de Châteauroux explique la démarche de labellisation :

M. Avérous, comment avez-vous eu connaissance du label Ville Prudente ?

Tous les 6 mois environ, nous faisons un point avec le comité départemental de l'association Prévention Routière concernant les actions de prévention du risque routier et les aménagements sur notre territoire. L'an dernier, à l'occasion de l'un de ces points, le Président nous a parlé du label « Ville Prudente » et nous a suggéré de candidater.

Pourquoi avoir choisi de candidater ?

Mon équipe et moi-même avons tout de suite trouvé l'idée intéressante. En effet, c'était l'occasion de pouvoir communiquer sur les actions menées en faveur de plus de sécurité routière auprès des Castelroussins. Aujourd'hui, la réalisation des aménagements ne suffit plus à démontrer l'action municipale. Or, il s'agit d'un axe politique fort. Par ailleurs, être en phase de labellisation, c'est également l'occasion de mobiliser les agents et les élus sur un projet commun et de réfléchir l'aménagement routier non plus comme un sujet d' « urbanisme » mais plus globalement comme un service pour améliorer la sécurité de l'ensemble des usagers de la route (cyclistes, personnes à mobilité réduite, piétons...).

Après l'obtention du label, quelles ont été les réactions de la population ?

Nous avons reçu des interrogations sur ce nouveau panneau positionné aux entrées de ville ! Nous en avons fait la promotion sur nos supports de communication : réseaux sociaux, magazine, etc. Le label est une très bonne opportunité de communication sur la prévention du risque routier. Les habitants nous font des retours positifs, mais pas seulement : Ils nous suggèrent aussi beaucoup d'idées sur ce qu'il reste à faire ! C'est finalement un excellent outil pour la démocratie locale sur un sujet que nous devons réinvestir très régulièrement.

NUMÉRIQUE



Rendez-vous les 27-28 mars pour le salon Niort Numeric !

Ce rendez-vous de professionnels du digital a réuni, l'an passé, plus de 5.200 personnes. Pour cette 7e édition, le thème est « Smart City/Smart Territoire ». La ville intelligente de demain fera le lien entre le développement urbain et le développement humain. Pour cela, de nouvelles applications, solutions intelligentes sont travaillées au sein des villes (économie d'énergie, accessibilité,

simplification des démarches pour les usagers, mise en conformité avec la réglementation).

Au programme du salon : conférences, showroom, job dating, interventions d'experts comme Akim Oural et Carlos Moreno... Initié en 2013, Niort Numeric valorise la filière numérique du territoire niortais. Il est piloté par la Communauté d'Agglomération de Niortais, avec la collaboration de l'Université de Poitiers, la ville de Niort, le Réseau des Professionnels du Numérique, le Comité de Bassin d'Emploi du Niortais et la Chambre de Commerce et d'Industrie des Deux-Sèvres (CCI). L'ambition du réseau est d'entretenir une dynamique créatrice d'emplois, de donner une impulsion et une visibilité aux entreprises, de sensibiliser les professionnels au numérique et d'être un outil d'information.

[En savoir plus](#)

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



le cnam

Le projet « Au cœur des territoires » du Cnam pour les villes moyennes

En janvier dernier, Olivier Faron, administrateur général du Cnam (Conservatoire national des arts et métiers), a officiellement lancé le projet « *Au cœur des territoires* » en présence de Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, lors de la cérémonie des vœux de l'institution. Une rencontre sur ce sujet s'est tenue le 13 février avec Caroline Cayeux, présidente de *Villes de France*. Ce programme prévoit l'ouverture d'une centaine de nouveaux espaces d'accès à la formation principalement dans les villes moyennes. Une initiative engagée afin de démocratiser la formation professionnelle partout en France, et de fournir des solutions adaptées aux enjeux économiques et sociaux de chaque bassin d'emploi. « *Au cœur des territoires* » a été lancé à l'initiative du Conservatoire national des arts et métiers. C'est un projet national qui participe autant aux ambitions de redynamisation des territoires portées par le ministère de la Cohésion des territoires à travers le programme « *Action cœur de ville* » qu'à celles de gagner la bataille des compétences et de garantir universellement l'accès à la formation tout au long de la vie introduit par la loi Avenir professionnel. Le coup d'envoi est prévu en avril 2019, avec l'ouverture d'un tout nouveau centre Cnam dans la ville de Chaumont en Haute-Marne. Le Cnam, seul établissement d'enseignement supérieur dédié à la formation professionnelle tout au long de la vie, lance le projet « *Au cœur des territoires* » pour participer au travail de revitalisation de tous les territoires. Ce nouveau plan se traduira par la création, à horizon 2022, d'une centaine de nouveaux espaces d'accès à la formation, principalement implantés dans les 222 villes moyennes ciblées. Pour Olivier Faron, administrateur général du Cnam, « *les villes moyennes de France concentrent un quart de la population et des emplois : elles doivent désormais jouer un rôle moteur dans le développement comme dans l'aménagement du pays, et nous sommes là pour accompagner ce mouvement et construire l'avenir de nos territoires* ». Le Cnam a ainsi sélectionné une cinquantaine de parcours de formation, mariant diplômes nationaux, titres RNCP, certifications professionnelles, « *immédiatement déployables sur tout le territoire* ». Ces parcours, « *répondent à des besoins de professionnalisation, de montée en compétences couvrent une quinzaine de filières métiers dynamiques, de l'entrepreneuriat au commerce, en passant par le numérique, la comptabilité ou les métiers de l'industrie. Ils sont totalement éligibles au compte personnel de formation (CPF)* ». Parallèlement, afin de favoriser la réussite de tous, le Cnam assure une ingénierie de parcours qui allie conseil en orientation, en insertion professionnelle et validation des acquis de l'expérience (VAE).

Pour découvrir la brochure de [présentation du projet](#).

EDUCATION



Projet de loi « École de la confiance » : les débats sont ouverts !

Cette semaine ont débuté les débats à l'Assemblée sur le projet de loi « *École de la confiance* », porté par le ministre Jean-Michel Blanquer. Parmi les principales mesures, l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à trois ans, des clarifications sur le contrôle de l'instruction dispensée en famille, la possibilité de créer des établissements publics locaux d'enseignement international, la définition d'un cadre pour le recours aux expérimentations ou encore la mise en place d'un Conseil d'évaluation de l'école.

Enjeux majeurs pour les collectivités : compensations et ressources humaines

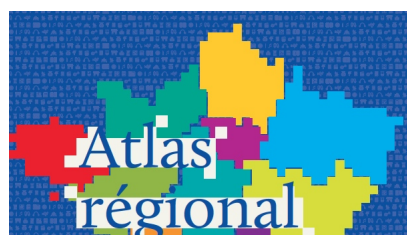
Les collectivités pourraient choisir, si la mesure est adoptée, de créer des établissements publics locaux d'enseignement international, qui prépareront à l'option internationale du brevet et à celle du baccalauréat ou encore à la délivrance simultanée du baccalauréat et du diplôme permettant l'accès à l'enseignement supérieur dans un État étranger.

D'autres mesures les affectent au premier plan comme l'obligation scolaire dès trois ans, qui entraîne un surcoût pour les collectivités. S'il a été d'ores et déjà abordé à l'Assemblée le caractère pérenne de la compensation financière, elle est prévue à hauteur de 40 millions ce qui peut s'avérer insuffisant. Se pose alors la question de l'inscription de cette nouvelle contrainte dans le cadre de la limitation à 1,2% de l'augmentation des dépenses de fonctionnement pour les collectivités ayant contractualisé avec l'État. Enfin, il n'est pas prévu de compensation pour les collectivités versant un forfait communal aux écoles maternelles privées, ces communes devant verser la même somme aux écoles publiques et privées.

En outre, un nouvel amendement du gouvernement prévoit la création d'« établissements publics des savoirs fondamentaux » qui regrouperaient le collège et les écoles d'un même bassin de vie à la suite d'une convention entre collectivités du territoire. Cette mesure pourrait avoir des impacts en termes de ressources humaines et n'a pas fait pour l'instant l'objet d'une consultation des collectivités locales.

[Voir le dossier de l'Assemblée nationale](#)

CULTURE



Retrouver l'Atlas régional de la culture

La deuxième édition de la collection cartographique, l'Atlas régional de la culture, réaffirme son ambition initiale de fournir des indicateurs territoriaux fiables, comparables d'une région à l'autre, et récurrents pour nourrir une vision de long terme.

Collecte de données actualisées

Parmi les données nationales traitées par le Département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS), celles issues de l'enquête sur les dépenses culturelles des collectivités territoriales se prêtent particulièrement à une exploitation territorialisée. Les données relatives aux équipements culturels, elles, sont accessibles par commune, ce qui permet d'illustrer la répartition de ces équipements au sein d'une même région. Enfin, il est possible de décliner les données relatives aux entreprises et à l'emploi culturel dans les territoires, ce qui permet d'illustrer les spécificités de chaque région en termes d'économie des activités culturelles. Cet atlas présente donc un ensemble de données comparables d'une région à l'autre. Chaque chapitre régional est découpé en cinq sous-parties : données socio-économiques de cadrage, dépenses culturelles des collectivités territoriales et de l'État, équipements culturels, emploi culturel et entreprises culturelles.

Mieux pouvoir comparer les régions

La composition de ces chapitres est identique pour toutes les régions afin d'en favoriser la comparaison. Cette double exigence de transversalité et de comparabilité a nécessité d'opérer des choix dans les données présentées, car certaines sources ne sont pas disponibles pour l'ensemble des régions. Il présente cette année de nouvelles cartes afin de mieux intégrer encore la dimension spatiale. Un premier chapitre introductif présente l'ensemble des indicateurs à l'échelle nationale : données économiques et sociales de cadrage, dépenses culturelles de l'État et des collectivités territoriales pour la culture, équipements culturels et maillage territorial de l'offre culturelle, professions et entreprises culturelles.

Des données venant des territoires

L'ensemble de ces données nationales sont ensuite déclinées dans les chapitres suivants pour chacune des treize régions françaises ainsi que pour les départements et régions d'outre-mer. Elles sont parfois couplées, pour l'illustration cartographique, à des indicateurs administratifs ou territoriaux : les communes ou les départements bien sûr, mais aussi les territoires de vie qui décrivent la qualité de vie des habitants, les bassins de vie ou encore les zones d'emploi, qui diffèrent du découpage administratif car ils intègrent des critères géographiques, économiques et sociaux à la dimension spatiale. Appréhendable au premier coup d'œil, la carte apporte une représentation appréciée de tous les acteurs. Le jeu de cartes présentées dans cet atlas contribue ainsi à donner des points de repère et de comparaison indispensables à la construction de politiques publiques pour la culture.

[Le site du ministère](#)

Édité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
<http://www.villesdefrance.fr>
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérus
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Céline Juteau, Armand Pinoteau,
Jean-Sébastien Sauvoureux
Secrétariat
Anissa Ghaidi